

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 février 2018

Approbation du compte rendu du 26 janvier 2018

Le compte rendu a été transmis avec la convocation du conseil.

Monsieur Chevée demande une modification du compte rendu pour le sujet : « maîtrise d'ouvrage pour les travaux intérieurs ».

Le paragraphe : En ce qui concerne les travaux à l'intérieur de l'Eglise, compte tenu de l'état d'avancement, Monsieur le Maire propose une co-maîtrise d'ouvrage pour la première tranche *dans le cadre d'une convention à définir*, ce qui est accepté à l'unanimité.

Il faut également modifier dans le tableau de financement mettre « (don de Mme Quanon) ».

La lettre ouverte de M. Pinloche n'a pas été transmise. Ceci sera fait, M. le Maire précise que cette lettre est interne au conseil municipal et qu'elle ne devra être en aucun cas publiée.

Monsieur le Maire a demandé la modification de l'ordre du jour suite à la démission de M. Patrick PINLOCHE.

Démission de M. Patrick PINLOCHE

M Patrick PINLOCHE a adressé sa lettre de démission de ses fonctions de conseiller municipal et de la présidence du Conseil d'Administration de l'EHPAD ; Renseignements pris auprès de la Sous Préfecture, M. Alain Christophe, figurant en 13ème place sur la liste de la majorité, doit être convoqué à la réunion du Conseil Municipal suivante.

Monsieur Christophe fait un court passage et précise qu'il accepte ses fonctions et est prêt à travailler. M. le Maire le remercie. M. Alain Christophe quitte la salle de réunions.

Il convient également d'élire un délégué titulaire pour représenter le conseil au sein du conseil d'administration de l'EHPAD ; M. David Lambert se porte candidat pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EHPAD. M. Lambert est élu délégué à l'unanimité
D2018.02.23.001

Demandes de subvention DETR

- Aménagement du carrefour de la Croix des Chênes Monsieur le Maire présente le dossier. Les travaux visent à :

- remplacer les feux tricolores existants par de nouveaux feux répondant aux nouvelles normes de circulation et de sécurité routière.
- Remplacer l'armoire de commande existante
- Déposer l'ancien réseau d'alimentation des feux et me remplacer par un nouveau réseau.

Selon les estimatifs de Sogéti, le coût des travaux s'élèverait à 65403.64 € HT soit 78.484,37 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention DETR et une subvention FAL (fonds d'action locale).

Le conseil municipal décide :

- de lancer les travaux
- De valider le plan de financement présenté ci-dessous
 - feux tricolores : 56 462 .00 € HT
 - voirie : 4 492.00 € HT
 - Sogéti : 4 449.64 € HT
 - Total HT : 65403.64 € HT soit 78.484,37 € TTC
- de solliciter une subvention DETR et une subvention FAL au plus haut taux pour les travaux d'aménagement du carrefour de la Croix des Chênes
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document permettant la réalisation des dits travaux.

- Vidéo protection

Monsieur le Maire présente le dossier. Lors de la précédente réunion, il a été décidé d'opter pour la sécurisation du carrefour de la Croix des Chênes, du gymnase, piscine, terrain de boules et la gare. Les travaux sont estimés à 112309.50 € HT soit 134771.40 € TTC;

- video concept (AMO) : 8.400,00 €
- estimatif vidéo concept : 102.399,50 €
- armoire de comptage : 1.500,00 € (non

subventionnables)

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention DETR et de FIPD (fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Le conseil municipal décide :

- de lancer les travaux
- De valider le plan de financement présenté ci-dessus
 - de solliciter une subvention DETR et une subvention FIPD au plus haut taux pour les travaux de vidéo protection
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document permettant la réalisation des dits travaux.

- Mise aux normes (PMR, sécurité et énergie) de la Mairie

Les travaux de mise aux normes consisteront en l'installation d'un monte-personne, la modification de l'entrée de la mairie, la création d'un SAS. Monsieur le Maire est autorisé à

consulter les entreprises et à solliciter une subvention DETR

Budget 2018 :

- subventions aux associations

Le tableau des demandes de subventions sera remis aux conseillers. Sur ce tableau figurent l'encaisse au 31 décembre 2017 et le montant sollicité par l'association. Le conseil municipal décide de voter les subventions accordées en 2018. (voir document en annexe)

- investissements 2018

Installation d'un city-stade

M. le Maire présente la proposition d'Agospace pour l'installation d'un city stade sur le court de tennis situé près du terrain de boules avec une clôture pare-ballons d'une hauteur de 5 m, et des options : 2 basket goal Brasilia et 2 buts brésiliens. Le devis d'un montant total de 42000 HT soit 50400 €TTC est accepté.

Une réunion d'informations pour les jeunes et les institutrices sera organisée le 14 mars 2018. En même temps, la maison des jeunes sera évoquée.

- réfection du Pont d'Arrondeau

Les devis pour un garde-corps en chêne rouge ou en iroko sont parvenus. Le conseil municipal opte pour la confection du garde-corps en chêne rouge (Iroko 1 voix, chêne 12 voix) et retient le devis de l'entreprise Leduc d'un montant de 12014 € HT.

- Budget Station-Service : admission en non-valeur

La somme de 2151.25 € TTC est restée impayée suite à une liquidation judiciaire d'un des artisans possédant une carte d'accès à la station-service. Le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur cette somme et propose d'étudier la possibilité de la mise en place d'une caution.

- Pays perche Ornaïs : notification pour avis du projet de SCOT

Le projet de SCOT du Pays Perche Ornaïs a été notifié pour avis. Le dossier complet a été transmis par mail aux conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de SCOT du Pays du Perche Ornaïs.

- PLUI : étude des zones constructives à conserver

Monsieur le Maire propose d'étudier les zones constructibles afin de déterminer celles qu'il faudra conserver sur le PLUI. Les zones concernées sont celles classées en zone 1AU (futurs lotissements) ou en Nh2 (constructions neuves). Le cabinet d'études doit venir en Mairie

pour définir les zones à conserver. M. le Maire convoquera l'ensemble des conseillers.

- feu d'artifice

M. Gosselet a adressé sa proposition pour le tir d'un feu d'artifice le 21 juillet 2018. Le conseil municipal accepte la proposition d'un montant de 4700 €.

- Agence postale communale

Après plusieurs mois d'échanges, M. Havard, délégué aux relations territoriales de l'Orne, souhaite qu'une délibération soit prise dans le cadre de l'évolution de la présence postale en Agence Postale Communale. Il souhaiterait également que le Conseil Municipal précise le mois d'ouverture choisi.

Le conseil municipal décide de prendre la délibération suivante (11 pour) Daniel Chevée est sorti, Chantal Bâcle ne vote pas pour Michel Lemonnier du fait de son statut de salarié de la Poste.

«à la présentation du fonctionnement d'une agence postale communale par le délégué aux relations territoriales de la Poste, le conseil municipal doit se prononcer sur sa création.

Le conseil municipal décide :

- la création d'une agence postale communale en Mairie,
- De réaliser des travaux d'aménagement au sein de la mairie, préalablement à l'ouverture envisagée en mars 2019 et de solliciter l'aide financière prévue de la Poste (estimée à 50 % du montant des travaux).
- De noter qu'en contrepartie des prestations fournies par la Commune, la Poste s'engage à lui verser une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle fixée à 1144 € (montant de l'indemnité 2018) couvrant en partie le salaire de l'agent. Cette indemnité est revalorisée chaque année au 1er janvier.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Poste et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Un groupe de travail est constitué : Michel Lemonnier, Claude Savard, Eric Chérot, David Lambert, Danièle Sanchez).

- Communauté de Communes Cœur du Perche : commission intercommunale des impôts

Le Code général des Impôts prévoit, à compter du passage en FPU, la création d'une Intercommunale des Impôts Directs, dans un délai de 2 mois.

Cette commission doit être composée, pour la Communauté de communes Cœur du Perche, de 40 membres à savoir 18 titulaires, 18 suppléants, 2 titulaires hors EPCI et 2 suppléants hors EPCI.

Cette commission se substituera à la commission communale des Impôts, en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La Conférence des maires qui s'est tenue lundi 12 février, préconise que les 12 membres titulaires ainsi que les 12 membres suppléants de la CLECT soient membres de cette commission.

Les communes des pôles les plus importants transmettront à la CDC en plus chacune 1 membre titulaire et un membre suppléant (Berd'Huis, Bretoncelles, Perche en Nocé, Sablons sur Huisne, Rémalard en Perche et Moutiers au Perche)

Un membre titulaire et un suppléant doivent donc être désignés : Annick Hays titulaire et Sylvie Hée suppléante

EPN : Convention de coopération dans le cadre de la médiation numérique normande

Le Conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de coopération dans le cadre de la médiation numérique normande avec la région Normandie.

Divers :

Réunion mi-mandat : 24 mars : Suite à la demande de Monsieur le Maire, la minorité souhaite s'associer à ce bilan ; un document sans faire état des «» sera édité. Il sera factuel

Cérémonie en mémoire de Guerre d'Algérie : Dépôt de gerbe le 19 mars à 12 h

Parc : un fascicule pour la construction neuve est remis par Chantal Bâcle et Daniel Chevée et une enquête sur l'éclairage public sera prochainement réalisée.

Démarrage de la campagne Clos du Perche : dans 15 jours

Mme Sanchez remercie M. Fabre pour le don de BD de bonnes qualités qu'il a donné à la bibliothèque.

Subventions 2018

	BP 2017	Dde assoc.	Propositions	vote
A.C.P.G.	300	300	300	300
Club Loisirs	300	500	300	300
A.B.E.L.	100	100	100	100
Plumes et talents	500	500	500	500
ADI	1300	2034	2034	2034
Au clair de lune	300	500	350	350

Halem théâtre	300			ajourné
la Pélerine	150	150	150	150
A.P.E.	2000	2000	2000	2000
Bretoncelles patrimoine N.	1200	1200	1200	1200
Boule Bretoncelloise	300	300	300	300
Pongiste Cœur du Perche	800	1000	900	900
Gymnastique d'entretien	150	150	150	150
GV/GFB	150	150	150	150
Badminton	1300	1300	1300	1300
Bille de Clown	1400	1400	1400	1400
les perchés du Art tae	300	800	800	800
maison des z'oissillons	0	300		ajourné
collège Paul Harel (voyage)	120	330	330	330
collège Paul Harel (golf)	330,2			
UNSS	315	150	150	150
Collège Paul Harel Piscine	100	150	150	150
Séjours scolaires		300	300	300
Harmonie Condé	100		100	150
Chorale Perche Rém.	100		100	150
Cercle Généalogique	50		50	50
Prévention routière	30		30	30
les restos du cœur	250		250	250
FDGDON	311,95	375,53	375,53	375,53

ASS ASP PERCHE	20		20	20
Divers	1062,9		910	1110
total général		15990	15000	15000